



CHARTRE DE L'ACCOMPAGNEMENT EN HEBERGEMENT A L'ADAES44

Cette chartre s'adresse aux enfants, adolescents et jeunes majeurs accueillis au sein des hébergements de l'Adaes44 et à leurs familles. Elle est garantie par l'ensemble des professionnels des établissements et des services.

L'Adaes44

(Association départementale d'accompagnement éducatif et social de Loire-Atlantique) est une association qui regroupe des services et établissements intervenant principalement dans le champ de la Protection de l'Enfance. Notre association s'inscrit dans une démarche de pratique collective, transversale et interdisciplinaire où chacun, de sa place, apporte ses savoirs et ses expériences en se fondant sur les valeurs associatives (Humanisme, Laïcité, Justice sociale, Prévention et Accompagnement).

L'ensemble des professionnels, par une réflexion collective, s'engage à soutenir et à garantir :

- L'intérêt supérieur de l'enfant/du jeune accueilli, dans le respect de ses droits, considérant le placement comme une étape de sa vie ;
- La prise en compte de ses besoins fondamentaux ;
- La capacité de chacun (en fonction de son âge) à agir pour lui-même dans son environnement ;
- L'exercice de l'autorité parentale des représentants légaux des mineurs et ce, dans le respect du cadre légal du placement.

A partir du lieu d'accueil, qu'il soit collectif ou individuel, les équipes assurent un accompagnement pluridisciplinaire et personnalisé, dans une démarche constante d'évaluation au regard des besoins exprimés et/ou identifiés.

Conformément à nos engagements et dans le respect des besoins fondamentaux et spécifiques de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune majeur que nous accueillons, l'Adaes44 œuvre à :

GARANTIR SA PROTECTION DANS UN LIEU D'ACCUEIL ADAPTÉ à SA SITUATION :

- L'accueillir dans un cadre contenant et sécurisant.
- Soutenir et accompagner l'enfant, le jeune dans ses besoins spécifiques de santé.
- Répondre à ses besoins affectifs et relationnels.

- Penser l'accueil et l'accompagnement de chacun dans un parcours de vie singulier en prenant en considération son histoire, son vécu, sa pensée, sa culture et ses croyances, en fonction de ses capacités et de son rythme.
- Garantir et favoriser son droit à l'information et sa participation ainsi que sa réflexion, sa parole, ses attentes et ses demandes.
- L'accompagner dans son développement et dans la construction de son identité.

RESPECTER SA SINGULARITÉ TOUT EN L'ACCOMPAGNANT à TROUVER UNE PLACE DANS SON ENVIRONNEMENT ET LA SOCIÉTÉ :

ACCOMPAGNER SON PROCESSUS D'AUTONOMISATION ET D'ÉMANCIPATION DANS TOUS LES DOMAINES DE SA VIE :

- Identifier et considérer les ressources (familiales, amicales, sociales, scolaires, ...) dans son projet de vie dans le respect du cadre d'accueil établi.
- Travailler son épanouissement personnel, sa socialisation et sa responsabilisation pour une expérimentation du monde, comme citoyen en devenir, intégrant ses droits et ses devoirs.
- Coconstruire avec l'ensemble des partenaires une ouverture sur l'environnement extérieur.